Zeitschrift: Der Schweizer Sammler : Organ der Schweizer Bibliophilen

Gesellschaft und der Vereinigung Schweizerischer Bibliothekare = Le collectionneur suisse : organe de la Société Suisse des Bibliophiles et

de l'Association des Bibliothécaires Suisses

Herausgeber: Schweizer Bibliophile Gesellschaft; Vereinigung Schweizerischer

Bibliothekare

Band: 7 (1933)

Heft: 29: Vereinigung schweizerischer Bibliothekare = Association des

bibliothécaires suisses : Nachrichten = Nouvelles

Vereinsnachrichten: Genève : bibliothèque moderne

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 20.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Bibliographie soweit in die letztere zu verschieben ist, wie der Autor wünscht (p. 114). Umso bemerkenswerter ist dagegen der grosse Nachdruck, der auf den bibliographischen Auskunftsdienst gelegt wird, dem unter den Formularen des Anhangs sogar ein besonderes Formular gewidmet ist. Das kleine Werk darf auch schweizerischen Kollegen warm empfohlen werden. H. Escher.

Genève. Bibliothèque moderne

(Fondée en 1930)

Le 18 mai a eu lieu, en présence du président du Conseil d'Etat et d'autres personnalités officielles, l'inauguration d'une «section des jeunes» créée par les autorités de la ville avec l'appui du Département de l'Instruction publique d'une part et du service cantonal des apprentissages d'autre part. Chaque jeudi matin, la salle de lecture est mise par la directrice, M^{lle} Rivier, à la disposition des jeunes. Des étagères roulantes contenant les ouvrages réservés à la jeunesse sont amenés dans la salle et, selon le principe de la Bibliothèque moderne, les jeunes lecteurs ont directement accès aux livres. Les ouvrages qui ne peuvent être remis entre leurs mains sont éloignés de la salle.

Lausanne. Bibliothèque cantonale et universitaire

Personnel. Le 31 mars, dans une réunion intime et cordiale, le Département de l'Instruction publique et le personnel de la Bibliothèque cantonale ont pris congé de M. Louis Hussy, bibliothécaire, mis, sur sa demande, au bénéfice de la retraite.

Après une carrière de 29 ans dans l'enseignement secondaire, M. Hussy était entré à la Bibliothèque cantonale vaudoise au début de 1914. Il a donc rempli ses fonctions de bibliothécaire pendant 19 ans, et il s'en est acquitté jusqu'au bout avec un zèle, une exactitude, une conscience scrupuleuse, auxquels le Chef du Département et le Directeur de la Bibliothèque ont tenu à rendre hommage.

Catalogues. Au cours de 1932, à l'aide d'un personnel spécial de chômeurs, la Bibliothèque a constitué, sur fiches de format international, un catalogue alphabétique général de ses collections par ordre d'auteurs et d'anonymes, qui a mis très heureusement